

COMMUNIQUE
DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE CHRISTINE MALFOY ET PASCAL TERRASSE

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE BOURG ST ANDEOL

COMMISSION PERMANENTE DU 4 DECEMBRE 2017

Le Département a délibéré, dans le cadre de sa Commission Permanente le 4 décembre dernier, l'attribution de subventions pour un montant total de **335 789 € en faveur du canton de Bourg-St-Andéol**, dont plus de 305 500 € dédiés à l'investissement des communes et Communauté de Communes, afin de soutenir les entreprises locales et développer l'offre de service sur le canton.

Ainsi, **171 240 €** ont été répartis au profit des investissements 2017 des communes du canton, au titre du fonds de solidarité départemental.

123 500 € ont été attribués à Gras et St-Just d'Ardèche dans le cadre de l'appel à projets Ardèche Durable 2017, qui visait à soutenir les projets structurants et notamment ceux permettant la réalisation de bâtiments publics économes en énergie ou permettant de déployer de nouveaux services.

20 740 € ont été attribués à la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche, au titre de l'accompagnement à sa politique de l'eau et de sa démarche vers une intercommunalité sociale permettant aux habitants du canton de mieux connaître leurs droits sociaux et d'y accéder plus facilement.

15 associations ont été soutenues pour leur action dans le domaine de l'aide aux clubs ou événementiels sportifs, de l'aide à la pratique scolaire du sport ou du soutien à la restauration du patrimoine non protégés.

Enfin, un étudiant en médecine a été soutenu pour la réalisation de son stage dans les cabinets médicaux du canton.